

Audit – Bureau de Paris 16 rue de Monceau

75008 Paris

T:+33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION POLLINIS FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 Siège social : 10, rue Saint Marc 75002 PARIS

SIREN: 752 975 920

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024





ASSOCIATION POLLINIS FRANCE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Siège social : 10 rue Saint Marc 75002 PARIS

SIREN: 752 975 920

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Adhérents de l'Association « POLLINIS FRANCE »

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 16 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes Baker Tilly STREGO

Brice ROGIR